

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/03/2023

Date de l'affichage

24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Didier BALDY, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLERIN, Clotilde LAGOUTTE (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*) représentée en début de séance par Michel BILLOUT, Suzanna MARTINET par Édith LION, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Philippe DUCQ par Alban LANSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Alban LANSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Jean-Yves RAVENNE

Absents

Aymeric DUROX, Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 28 présents, 9 représentés à la séance et 7 absents.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_29_01-DE

2023/29-01 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire, qui s'est tenue le 16 février 2023, a été établi par le secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Brigitte JACQUEMOT,

Il convient que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 16 février 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mars 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le **14 AVR. 2023**

ID : 077-247700701-20230330-2023_29_01-DE